



DEMANDE DE CONTRÔLE DE  
**REALISATION**  
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF (ANC)  
**INSTALLATION NEUVE OU REHABILITEE**

**CADRE RESERVE AU SPANC**

Dossier reçu au SPANC le : \_\_\_\_\_ N° dossier SPANC : \_\_\_\_\_

Nature du projet :  Permis de construire/Permis d'aménager/Déclaration Préalable  Réhabilitation

**COORDONNEES DU PROPRIETAIRE**

TITRE :  Monsieur,  Madame

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_ DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_  
(fixe et/ou port.)

**COORDONNEES DE L'ENTREPRENEUR/INSTALLATEUR**

RAISON SOCIALE : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_  
(fixe et/ou port.)

**ADRESSE DE L'HABITATION A CONTROLER**

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

REFERENCES CADASTRALES : \_\_\_\_\_



**POUR LE BON DEROULEMENT DU CONTROLE**

Le propriétaire doit veiller à :

- ❖ **Prévenir le SPANC au moins 7 jours ouvrés avant la réalisation des travaux,**
- ❖ **Ne pas procéder au remblaiement des ouvrages avant le contrôle du SPANC,** tout dispositif ne pouvant être vérifié sera considéré comme non conforme.



## Déclaration du demandeur

**A) Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières du contrôle :**

| PRESTATION              | RENSEIGNEMENTS DELIVRES  | COUT 2024 (TTC)* |
|-------------------------|--|------------------|
| Contrôle de réalisation | • Vérification de la conformité des travaux avec le projet d'ANC validé en conception  | 171,70 €         |
| Surcoût                 | • Impossibilité d'effectuer le contrôle : Absence au premier RDV, Ouvrage inaccessible, ...<br>• Nécessité de plusieurs visites du SPANC | 61,20 € / heure  |
| Contre Visite           | • Visite permettant de constater la mise en conformité d'anomalies soulignées lors de la visite précédente                               | 52,35 €          |

\*Tarifs actualisables chaque année – (TVA 10%)

Le déroulement d'un **contrôle de réalisation est obligatoire pour statuer sur le caractère conforme de l'installation d'assainissement non collectif** qui est mise en place.

**B) Je certifie :**

- Que les travaux d'installation d'un dispositif d'ANC sur ma propriété, ayant fait l'objet d'un avis de conception favorable du SPANC en date du \_\_\_\_\_, seront achevés le : \_\_\_\_\_.
- Que ces travaux seront réalisés, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions fixées par le SPANC.
- Que les différents éléments du dispositif ne seront pas recouverts avant la visite du SPANC.
- Que les références des différents appareils seront apparentes et les tampons de visite des fosses, dégraisseurs et différents regards seront au niveau du sol fini.
- Avoir pris connaissance que l'installation sera jugée non conforme si elle ne respecte pas en tout point le dossier de conception de l'installation d'ANC validé par le SPANC (emplacement, dimensionnement, type de filière, sortie des eaux usées... doivent être identiques au projet de conception).

**C) Je m'engage à :**

- Payer le coût du contrôle et les éventuels coûts supplémentaires, **auprès de la régie de recette du SPANC par chèque à l'ordre du Trésor Public** ou espèces uniquement au SPANC, 19 rue Jean-Louis Chanoine à DREUX.
- Entretien mon installation conformément aux recommandations du constructeur et celles en vigueur, notamment à procéder à la vidange périodique de la fosse par un professionnel agréé.

DATE : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :